

Gilles Manceron

Hélie Denoix de Saint Marc ou la fabrication d'un mythe

In *Histoire de la Colonisation. Réhabilitations, Falsifications, Instrumentalisations*, Ouvrage collectif sous la direction de Sébastien Jahan & Alain Ruscio, Paris, Éd. Les Indes Savantes, 2007, Prix du livre anticolonialiste 2008

« Qui contrôle le passé contrôle le présent », écrit George Orwell dans *1984*. Imposer une certaine lecture de l'histoire relevant d'une instrumentalisation politique et non d'un travail historiographique sur le passé sert de terreau favorable aux idéologies qui cherchent à imposer aujourd'hui leur vision partisane. Celle des anciens de l'OAS et autres tenants du maintien à tout prix de la domination coloniale a du mal à séduire, ne serait-ce que dans la mesure où les crimes terroristes de ces jusqu'au-boutistes de la colonisation sont suffisamment connus pour qu'on soit peu enclin à adhérer à leur cause. Aussi ont-ils tendance à recourir à la construction d'un certain nombre de mythes, qu'on retrouve y compris dans le *Livre blanc de l'armée française en Algérie*¹ qui reprend souvent un discours proche de celui de cette mouvance. Parmi ceux-ci, nouveaux avatars de la vieille légende de *l'œuvre civilisatrice de la France aux colonies*, figure le mythe de la fraternité tranquille régnant entre Européens et Musulmans en Algérie, seulement troublée par la rébellion de novembre 1954, celui de l'engagement spontané des indigènes dans les harkis, celui de la trahison diabolique de De Gaulle qui aurait capitulé alors que la guerre contre le FLN était gagnée, et quelques autres.

Mais dans cet arsenal de mythes, l'un des plus efficaces est la légende de l'homme sage et attaché à la vérité qu'aurait été Hélie Denoix de Saint Marc.

Sa vie est présentée de façon à susciter une admiration et une indulgence pour sa personne, qu'on cherche à faire rejaillir à la fois sur les parachutistes de la *Bataille d'Alger* dont il a été le porte-parole, sur les putschistes d'avril 1961 dont il a fait partie et sur les chefs de l'OAS avec lesquels il s'est retrouvé emprisonné². Mais une telle construction n'est possible qu'au prix de l'oubli ou de la déformation de certains éléments de l'histoire qu'il est utile de rappeler.

L'un des objectifs proclamés du site Internet consacré à Hélie Denoix de Saint-Marc est de « comprendre avant de juger »³. L'historien va en réalité beaucoup plus loin en affirmant que son travail consiste tout entier à chercher à comprendre sans jamais chercher à juger. Il ne lui appartient pas de faire le procès de quiconque ni d'apprécier de quelque façon que ce soit la conduite des individus. Mais il s'attache à reconstituer le passé et est amené à s'opposer à toutes les tentatives de travestissement ou d'occultation de celui-ci. Il s'efforce de regarder la vérité en face, sans dissimuler une partie des faits, son travail est une perpétuelle déconstruction de toutes les légendes. Il est donc de son ressort de dire ce qui de l'ordre du mythe et non des faits historiques, telle la figure qui est brossée d'Hélie Denoix de Saint Marc dans les milieux nostalgiques de l'époque coloniale et dans une certaine frange de l'armée française et telle l'image qu'il tente de donner de lui-même dans différentes interviews.

¹ *Livre blanc de l'armée française en Algérie*, Paris, Ed. Contretemps, 2001.

² Cet article doit beaucoup au travail documentaire du site Internet de la section de Toulon de la LDH et en particulier à François Nadiras. Qu'ils en soient vivement remerciés.

³ <http://www.heliedesaintmarc.com>

Ce site Internet présente le personnage d'Hélie Denoix de Saint Marc comme « un sage qui ne renie rien » et qui cherche « à livrer sa part de vérité »¹ et, dans sa présentation, un texte signé Laurent Beccaria déclare que « la force des textes de Hélie de Saint Marc [...] tient dans [...] l'exigence de vérité ». Or son discours, loin d'être celui d'un sage animé d'une exigence de vérité, est truffé d'occultations, de silences délibérés, de trous de mémoire, de « vérités officielles » et de contre-vérités flagrantes ; il apparaît même, sur certains points, comme une réédition des mensonges proférés à l'époque par les autorités civiles et militaires, au mépris des faits que les historiens se sont efforcés d'établir depuis cinquante ans, ou une sorte de nouvelle version mise à jour de cette « vérité ».

Loin d'aller dans le sens d'un regard historique apaisé, c'est plutôt une assez habile tentative de réhabilitation de la conduite de la guerre par l'armée française, au Vietnam puis en Algérie, ainsi qu'une justification de la rébellion des ultras en avril 1961 contre les institutions de la République.

Certes, l'engagement d'Hélie Denoix de Saint Marc très jeune dans la Résistance et le récit de sa déportation à Buchenwald forcent le respect, mais ce qui est escompté par un certain discours à son propos, qui tient précisément de la construction d'une légende, c'est l'idée que le parcours de cet homme entre 1940 et 1945 légitimerait ses choix entre 1955 et 1961, ou encore que sa propre déportation sous le nazisme confirmerait ses dénégations ou ses minimisations de la torture pratiquée par l'armée française en Algérie. Cette construction mythique occulte le fait que, dans cette dernière période, il a croisé la route de bien d'autres anciens résistants et déportés dont la plupart ont pris des positions résolument opposées aux siennes en ce qui concerne l'usage de la torture, tel le ministre de la Justice Edmond Michelet, le secrétaire général de la préfecture d'Alger Paul Teitgen² ou le général Jacques de Bollardière, Saint-Cyrien, condamné à mort en 1940 par un tribunal militaire vichyste et compagnon de la Libération. Le président de l'Association des anciens déportés d'Algérie n'était autre qu'Yves Le Tac, l'un des animateurs en 1960 des mouvements gaullistes favorables à l'autodétermination de l'Algérie, qui fera l'objet de trois tentatives d'assassinats de la part des hommes de l'OAS qu'Hélie Denoix de Saint Marc s'abstient soigneusement de désavouer. Il n'y a donc aucune raison pour que le passé de Saint Marc pendant la seconde guerre mondiale soit utilisé implicitement pour induire une approbation de sa conduite en Algérie entre 1955 et 1961.

D'autant que, inversement, alors qu'on évoque son passé de résistant on passe complètement sous silence celui, bien différent lors de la seconde guerre mondiale, de bien d'autres légionnaires qui l'ont côtoyé et ont suivi ses choix en Algérie, au contraire, anciens de la Milice ou de mouvements collaborationnistes, de la Légion des volontaires contre le bolchevisme (LVF) au côté des nazis sur le front de l'est, ou ayant appartenu à la Wehrmacht ou à d'autres armées de l'Axe. Justifier le fait de ne rien dire de leur passé par la règle propre à la Légion consistant à tout oublier de la vie antérieure de ses hommes, tout en braquant les projecteurs sur le passé de cet officier, est un procédé qui relève de la construction d'un mythe et non de l'écriture de l'histoire.

¹ Voir l'article de Jean-Claude Raspiengas, dans *La Croix* du 4 mars 2005.

² Paul Teitgen, secrétaire général de la préfecture d'Alger, a démissionné pour protester contre la torture et les exécutions sommaires pratiquées par les parachutistes du général Massu. Sa lettre de démission du 24 mars 1957 a été publiée dans *Le Monde* du 1^{er} octobre 1960. Il a communiqué au Comité Maurice Audin des informations importantes sur la pratique de la torture et des exécutions sommaires par la 10^e division parachutiste.

Les méthodes des guerres coloniales

Hélie Denoix de Saint Marc a d'abord fait la guerre d'Indochine. S'il a des accents émus pour évoquer la beauté du pays et le charme des femmes, il feint d'ignorer que la torture faisait partie des moyens utilisés de longue date dans une entreprise de conquête et de maintien de la colonisation qui impliquait qu'on fasse la guerre à une partie de la population. Interrogé sur la torture pendant les conflits coloniaux, en 2001, peu après la publication du livre du général Aussaresses, Hélie Denoix de Saint Marc a fait une réponse symptomatique du vieux discours consistant à « noyer le poisson » : « Je pense que les colonisations, comme toutes les aventures humaines comportent une part d'ombre condamnable, et il est certain que la colonisation française dans le Sud-Est asiatique n'a pas échappé à la règle. Je ne suis pas historien et je ne me hasarderai pas à dire quelle est cette part d'ombre et quelle est son importance ni quand elle a commencé et quand elle a fini. La guerre est une chose horrible en elle-même et elle traîne tout un tas de souffrance et de mort pour ceux qui la font, mais beaucoup plus pour les populations qui la subissent. Et les pires des guerres sont les guerres civiles ; la guerre que j'ai vue au Vietnam était une guerre civile »¹. L'institutionnalisation de la torture est occultée au profit de considérations sur la « part d'ombre de toutes les aventures humaines » qui laissent entendre que de telles pratiques relèveraient de comportements individuels et marginaux alors qu'elles faisaient partie de longue date des mœurs policières, judiciaires et militaires. Au prétexte que « la guerre est une chose horrible en elle-même », il élude ce qu'avaient de bien particulier les guerres coloniales ; et l'invocation – au demeurant, indiscutable – du caractère de guerre civile que comportait la guerre du Vietnam le conduit à passer sous silence la dimension patriotique – tout aussi indiscutable – du combat mené par le Viet Minh.

Dans ses récits revient de manière récurrente le souvenir amer de l'abandon des populations d'Indochine que l'armée française avaient pourtant recrutées, armées et encadrées. Mais, sauf à croire que la présence coloniale française à des dizaines de milliers de kilomètres du pays aurait pu durer toujours, on est amené à penser que l'abandon, un jour, des populations qu'on avait amenées à se ranger du côté des colonisateurs était inévitable et aussi une bonne raison pour refuser le principe même des conquêtes coloniales. Dès l'époque de Jules Ferry, nombre de parlementaires avaient mis en garde contre les graves dangers qu'on ferait courir à ces populations au moment inévitable où la France quitterait ces colonies. Ainsi, en 1885, l'un d'eux annonçait déjà que « des massacres suivraient notre départ » contre nos « auxiliaires » et « complices » ; un autre évoquait le risque d'« extermination » des populations qui auraient « eu confiance dans votre protection » ; et un troisième parlait « des massacres auxquels seraient exposés ceux qui ont pris parti pour nous en Indochine »². Le bon sens commande de dire que la mise en danger de ces populations découlait de la colonisation elle-même et aurait dû être considérée comme une bonne raison pour ne pas s'engager ni persister dans une telle politique. Si Hélie Denoix de Saint Marc en tire une conclusion inverse, c'est au prix d'un déni de réalité, dicté par une adhésion aveugle à l'idéologie coloniale, qui l'a conduit à refuser jusqu'au bout l'aspiration à l'indépendance des peuples coloniaux qui faisait pourtant partie d'un processus mondial, logique et inévitable. Ce type de fuite en avant, loin d'éviter aux auxiliaires indigènes d'Indochine puis d'Algérie d'être mis en danger, n'a fait qu'en exposer un nombre plus important encore. Saint Marc a sûrement fait preuve à certains moments de sa carrière de qualités militaires, mais le moins qu'on puisse dire c'est qu'il n'a pas brillé par la clairvoyance et la lucidité en matière d'appréciations géopolitiques, domaine dans lequel il s'est constamment trompé.

¹ *Passions Viet Nam*, revue francophone trimestrielle d'informations et d'échanges sur le Viet Nam, octobre 2001, n°10.

² Gilles Manceron, 1885. *Le tournant colonial de la République*, Paris, La Découverte, 2006.

Après avoir participé à la guerre d'Indochine puis à l'expédition de Suez, il a été affecté en Algérie au 1^{er} Régiment étranger de parachutistes (1^{er} REP). On attendrait de sa part, cinquante ans plus tard, la réflexion d'un officier français de la Légion sur ce qu'on désignait alors pudiquement par le terme de *pacification*. Sur cette manière de faire la guerre, les témoignages, depuis cinquante ans, se sont amoncelés, venant aussi bien d'appelés, d'officiers français que de civils ou d'anciens maquisards algériens – témoignages à passer, bien entendu, au crible de l'analyse critique, mais dont l'abondance permet de reconstituer, autant que faire se peut, cette forme de guerre. Il n'est qu'à lire, par exemple, pour en avoir une idée, le récit de l'appelé Jacques Pucheu intitulé « Un an dans les Aurès. 1956-1957 », publié par Pierre Vidal-Naquet dans *Les crimes de l'armée française*¹ pour mesurer à quel point les conventions internationales protégeant les populations civiles en temps de guerre et régissant le sort des prisonniers de guerre ont été violées au cours de ces opérations dites de maintien de l'ordre. Ainsi, le 29 novembre 1955, par exemple, à la suite d'une embuscade tendue par l'ALN qui avait fait deux blessés légers parmi les parachutistes, ces derniers se sont livrés aux représailles collectives suivantes : « Deux villages qui se trouvaient à proximité du lieu de l'embuscade furent entièrement rasés, les femmes et les enfants abattus ». Ces exactions de l'armée française envers les populations civiles, des élus algériens n'ont cessé de les dénoncer ; ainsi en septembre 1955, un groupe d'élus s'adresse au ministre de la Défense nationale : « Les militaires ont utilisé en Algérie des méthodes qui rappellent celles que l'on reprochait aux Allemands : expéditions punitives, bombardements de villages et de fermes indigènes, destruction de vivres, du mobilier, pillage, viols de femmes, incendies de mechtas... »²

Les actes précis qui ont fait partie de la *pacification* à laquelle se livrait l'armée française en Algérie ne sont abordés ni dans ses propres récits, ni dans les ouvrages et articles qui reprennent ses propos et cultivent sa légende, ni sur le site Internet qui lui est consacré. Tout au contraire, c'est une interview de lui qui s'étale sur dix pages, en ouverture du *Livre blanc de l'armée française en Algérie* paru en 2001 et dont l'objet était de démentir et disqualifier les nouveaux travaux historiques, témoignages, articles de presse et films qui avaient, en 2000 et 2001, apporté des éclairages plus précis sur la conduite de l'armée française dans la guerre d'Algérie, en leur opposant une version mise à jour du discours officiel destiné à justifier ces méthodes³. Cette place accordée à Hélie de Saint Marc, officier au grade modeste de commandant, dans une opération telle que ce *Livre blanc* soutenue par plus de cinq cents généraux pourrait surprendre si on ne comprenait pas que cet officier est l'un des rares parmi les jusqu'au-boutistes de l'Algérie française à avoir un passé de résistant et de déporté et une allure qui tranche avec le profil de baroudeur de beaucoup d'autres. Cela, on va le voir, avait déjà contribué à le faire choisir pour des tâches de relations publiques pendant la guerre d'Algérie, pour essayer de regagner quelque influence sur une opinion troublée par les révélations sur la pratique de la torture. Mais, en réalité, l'image de vieux sage qu'on cherche à donner de Saint Marc et ses propres considérations générales sur la guerre, la mort et le courage sont un écran de fumée destiné à empêcher une véritable histoire de cette guerre, la reconstitution des faits précis dont elle était constituée et des méthodes employées par les deux camps.

¹ Pierre Vidal-Naquet *Les crimes de l'armée française*, Paris, Ed. Maspero, 1975, p. 63.

² Note adressée à M. le ministre de la Défense nationale le 1^{er} septembre 1955, par un groupe d'élus algériens conduit par le Docteur Bendjelloul et le député Ben Aly Cherif. Archives privées.

³ *Livre blanc de l'armée française en Algérie*, op. cit. Entretien avec Hélie Denoix de Saint Marc, pp. 18 à 27.

La torture durant la Bataille d'Alger

Pendant la bataille d'Alger, en 1957, le capitaine Denoix de Saint Marc a été chef de cabinet du général Massu, qui, à la tête de la 10^e division parachutiste, s'était vu confier les pouvoirs de police sur le Grand Alger, et chargé à partir de mai 1957 des relations avec la presse. Dans son livre *La vraie bataille d'Alger*, paru en 1973, Massu apportait déjà sa contribution au mythe Saint Marc en parlant de lui comme d'« un être merveilleux et pur », mais il n'accorde pas une grande importance à son rôle : il ne le mentionne pas parmi les proches collaborateurs dont il brosse le portrait et ne mentionne comme « officier de presse » que le capitaine Jacques Lemaire, qui occupa ce poste avant lui, de janvier à mai 1957¹. Aux fonctions qu'il occupait, Saint Marc était parfaitement au courant des méthodes de la Bataille d'Alger, de ce qui se passait à la villa Sésini et à la villa des Roses, et autres lieux de tortures de sinistre mémoire pratiquées par les hommes du 1^{er} REP². Sorte d'attaché de presse du général Massu à partir du mois de mai, son travail consistait à défendre et à justifier aux yeux de l'opinion le rôle de police joué dans le Grand Alger par la 10^e division parachutiste. Son passé de résistant déporté et son allure différente de celle de la plupart des autres officiers parachutistes l'avaient fait choisir pour tenter de faire passer auprès de la presse et des hommes politiques venus de France le discours de l'armée destiné à jeter un voile pudique sur la pratique sur une grande échelle de la torture et des exécutions sommaires.

Dans un entretien avec Florence Beaugé publié dans *le Monde* du 23 novembre 2000, le général Aussaresses a fait référence aux raisons du choix d'Hélie de Denoix de Saint-Marc pour cette mission. Même si les propos qu'il lui prête ne sont pas forcément exacts, son récit témoigne de ce que Saint-Marc, comme il est logique, était parfaitement au courant des méthodes utilisées : « Un jour, les membres d'un groupe parlementaire débarquent de Paris pour enquêter sur la torture en Algérie. Lacoste les envoie à Massu. On les fait escorter par le capitaine Denoix de Saint-Marc, car c'était un officier avec beaucoup de prestance et un excellent contact humain. Pendant leur tournée, les parlementaires tombent sur un officier de renseignement en train d'interroger un fellagha. Le porte-parole du groupe saute sur l'occasion et demande à l'officier français, un colonel malin (qui avait été prévenu de leur visite) : "Qu'en est-il de la torture ?" Et l'autre lui répond : "Eh bien, vous voyez, j'étais justement en train d'interroger un prisonnier." "Et comment procédez-vous ?", demande le parlementaire, soupçonneux. "Eh bien, j'écoute ce que mon prisonnier me dit", répond l'autre sans se démonter. "Et comment êtes-vous sûr qu'il vous dit la vérité ?", insiste le parlementaire. "Eh bien, je le fais jurer sur le Coran !", répond l'officier de renseignement, en réussissant à garder son sérieux. Et à ce moment-là, on entend le fellagha qui s'écrie : "Sur un Coran électrique, oui !" ... C'est Denoix de Saint-Marc, qui avait assisté à toute la scène, qui me l'a racontée, ce qui m'a fait beaucoup rire ! »

Loin de se livrer à un effort de lucidité sur le passé, Saint Marc reconstruit aujourd'hui un discours rétrospectif sur le rôle des hommes de Massu en 1957 et sur le sien propre qui ne coïncide pas avec les faits. Il affirme que les fonctions de police ont été imposées contre sa volonté à la 10^e division parachutiste par le ministre-résidant Robert Lacoste, qui aurait obligé Massu d'obéir « à son corps défendant »³, et par le gouvernement de Guy Mollet, ce qui est contraire à la réalité. En fait, Massu, secondé et conseillé par les colonels Roger Trinquier, commandant adjoint de la 10^e division parachutiste, et Yves Godard, chef d'état-major puis commandant adjoint de la division, avait énoncé depuis longtemps les moyens à employer

¹ Jacques Massu, *La vraie bataille d'Alger*, Paris, Plon, 1973, p. 151.

² Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée*, Paris, Ed Gallimard, 2001, pages 124, 125 et suivantes.

³ *Livre blanc de l'armée française en Algérie*, op. cit., p. 23.

pour lutter contre le FLN et dont il réclamait la charge d'appliquer. Nommé en août 1956 à la tête d'une commission chargée d'élaborer une doctrine de contre-terrorisme urbain, il a élaboré avec Godard et Trinquier une note préconisant de donner à l'armée la charge du maintien de l'ordre et précisant les méthodes qu'elle devrait employer, et qui seront celles-là mêmes de la Bataille d'Alger : « 1/ Tout individu entrant dans une organisation terroriste, ou facilitant sciemment l'action de ses éléments (propagande, aide, recrutement, etc.), est passible de la peine de mort. 2/ Tout individu, appartenant à une organisation terroriste et tombant entre les mains des forces spécialisées du maintien de l'ordre, sera interrogé sur le champ, sans désemparer, par les forces mêmes qui l'ont arrêté. 3/ Tout individu suspecté d'appartenir à une organisation terroriste pourra être arrêté chez lui et emmené pour interrogatoire devant les forces spécialisées de l'ordre, à toute heure du jour et de la nuit »¹...

Trinquier, Godard, et leur chef Massu qui reprenait leurs théories, ont affirmé, dès 1956, déterminer la solution pour rétablir l'ordre et appelé explicitement Robert Lacoste et le gouvernement à leur donner les moyens de le faire en confiant à l'armée et aux parachutistes les pouvoirs de police car « nos lois actuelles sont inadaptées au terrorisme »². Une note du 22 septembre 1956 signée Massu précisait : « Dans le cadre de la mission de l'armée en AFN, il apparaît nécessaire de préciser celle des unités de parachutistes. [...] Pour tout observateur militaire quelque peu averti et impartial, le problème actuel de l'AFN s'apparente à la pacification. L'armée résoudra ou non ce problème : mais elle apparaît seule susceptible d'y parvenir ». Dans les derniers jours de 1956, les autorités civiles ont accédé à ces demandes et accordé finalement à l'armée, et précisément aux parachutistes, ce qu'ils réclamaient hautement depuis des mois. La directive de février 1957 du 2^e bureau de la 10^e division parachutiste confirmera la mise en œuvre des méthodes qu'elle avait préconisées : « depuis un an et demi l'emprise rebelle sur l'Algérie n'a fait que croître [...]. Si l'on veut extirper la plante malfaisante, il faut détruire la racine. Cette tâche incombe théoriquement aux différentes polices, mais l'expérience de dix ans de guerre subversive a prouvé que c'était aussi la tâche de l'armée. En fait, la destruction de l'infrastructure politico-administrative rebelle est la mission numéro un de l'armée »³.

La 10^e division parachutiste n'a pas reçu des gouvernants civils des pouvoirs de police à son corps défendant, elle a élaboré une méthode de guerre révolutionnaire qu'elle a présentée comme la seule solution face au terrorisme et demandé au pouvoir civil le mandat de l'appliquer. Or Hélié Denoix de Saint Marc, chargé au sein du cabinet de Massu en 1957 d'expliquer et de justifier l'action de la 10^e division parachutiste en matière de police, dit aujourd'hui : « Je pensais à cette époque et je le pense toujours [...] : l'armée ne doit pas se voir confier des missions de police ». Qu'il pense cela aujourd'hui, acceptons-en l'augure et déduisons qu'il aurait, par conséquent, changé d'avis, mais qu'il l'ait pensé à l'époque tout en acceptant la fonction consistant à convaincre l'opinion française du contraire, si cette explication tardive était vraie, on ne pourrait qu'en conclure un singulier manque de courage de sa part. Il eut été logique, alors, qu'il réagisse comme l'a fait, en mars 1957, le général de Bollardière qui pensait cela et qui l'a dit, qui a protesté contre le fait qu'on ait confié des pouvoirs de police à l'armée et les méthodes qui en découlaient. Commandant le secteur Est-Atlas Blidéen de la Région militaire d'Alger, il a fait part le 7 mars au commandant de la région militaire de son désaccord avec Massu : « Convoqué ce jour à dix heures par le général Massu, j'ai été obligé de prendre conscience du fait que j'étais en désaccord absolu avec mon chef sur sa façon de voir et sur les méthodes préconisées. Il m'est donc impossible de continuer honnêtement à

¹ Jacques Massu, op. cit., p. 49.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 129.

exercer mon commandement dans ces conditions. J'ai donc l'honneur de vous demander d'être immédiatement relevé de mes responsabilités et remis à la disposition du commandement en France ». A l'opposé de Bollardière, Saint Marc a suivi le courant. Il a accepté de justifier que l'on confie des missions de police à l'armée – ce qu'il désapprouve aujourd'hui – et les méthodes qui en découlaient. Bollardière pensait-il à lui quand, évoquant l'attitude d'alors de nombre des autres officiers parachutistes, il écrira : « Dans cette période où l'hésitation et l'attentisme de beaucoup m'écœuraient, j'éprouvais le besoin d'un choix clair »¹.

Quant à son rôle de relations avec la presse, Saint Marc affirme : « vis-à-vis d'eux, j'ai toujours essayé d'être honnête, je crois ne jamais leur avoir menti, je ne leur ai pas toujours dit la vérité, mais je crois ne leur avoir dit que des vérités »². Faire l'histoire de la *Bataille d'Alger* oblige pourtant à dire que le rôle de l'officier de presse de la 10^e division parachutiste a été précisément en 1957 d'organiser le mensonge. Et quand un site Internet se voue aujourd'hui à l'hagiographie du vieillard à l'allure vénérable qui prononce ces paroles, on ne peut que songer à la phrase de Pierre Vidal-Naquet : « Il vaut mieux, pour une nation, que ses héros, si elle en a encore, en dehors de ceux, éphémères, que choisissent chaque semaine deux émissions concurrentes de télévision, ne soient pas des menteurs »³.

Que dit aujourd'hui Saint Marc de la torture ? Il prétend avoir été à l'époque et être aujourd'hui « contre la torture » tout en disant qu'il faut parfois employer « des moyens que la morale réprouve » : « Dans l'action, que faut-il faire si vous vous trouvez responsable du maintien de l'ordre dans un quartier où les bombes éclatent, est-ce que vous allez essayer de sauver des vies humaines au risque de vous salir les mains ou bien vous allez refuser de vous salir les mains au risque d'accepter que des innocents meurent ? »⁴ Il a beau prendre la précaution d'ajouter « Je n'ai pas de réponse », sa manière de poser le problème vise à justifier l'emploi de la torture, sous couvert, comme il le dit encore, « d'accepter certains moyens condamnables pour éviter le pire »⁵.

C'est l'argumentaire de tous ceux qui légitiment « dans certains cas » l'utilisation de la torture, tels aux États-Unis les défenseurs du système mis en place à Guantanamo et dans les centres d'« interrogatoires sévères » d'Abou Ghraib et autres lieux en Irak. On le retrouve dans le *Livre blanc de l'armée française en Algérie*, dont le texte d'ouverture – signé par 521 officiers généraux français ayant servi en Algérie – justifie la torture et les exécutions sommaires d'alors en les présentant comme une nécessité. On peut y lire, par exemple, que « ce qui a caractérisé l'action de l'armée en Algérie, ce fut sa lutte contre toutes les formes de torture, d'assassinat, de crimes idéologiquement voulus et méthodiquement organisés »⁶. C'est le discours qu'y tient le général Maurice Schmitt, chef d'état-major des armées françaises de 1987 à 1991 et ancien lieutenant de la Bataille d'Alger – que plusieurs témoins ont accusé d'avoir lui-même participé aux tortures –, quand il feint, lui aussi, de s'interroger : « Si un interrogatoire sévère avait pu, le 10 septembre, éviter les attentats du 11, aurait-on dû, au nom des droits de l'homme, ne pas le pratiquer ? Et le droit des victimes, n'existe-t-il pas ? Je laisse au lecteur le soin de juger »⁷. Ou encore l'argumentaire d'un article anonyme paru en 2003

¹ Général Jacques Paris de Bollardière, *Bataille d'Alger, bataille de l'homme*, Paris, Desclée de Brouwer, 1972, p. 110.

² Propos tenus par Hélié Denoix de Saint Marc dans le film *Servir ?* de Georges Mourier.

³ Pierre Vidal-Naquet, *Le trait empoisonné*, Paris, La Découverte, 1993, p. 141.

⁴ Propos tenus par Hélié Denoix de Saint Marc dans le film *Servir ?* de Georges Mourier.

⁵ *Ibid.*

⁶ Voir l'article « [500 généraux montent en ligne...](#) » de Jean-Dominique Merchet, *Libération*, 23 janvier 2002.

⁷ *Livre blanc de l'armée française en Algérie*, op. cit., p. 186.

dans la revue *Casoar* des élèves de Saint-Cyr, tout entier contenu dans son titre « Torture, cas de conscience : le dilemme des deux immoralités. L'éthique de responsabilité confrontée au terrorisme »¹. Comme au temps de la guerre d'Algérie, c'est toujours le même cas d'école qui est invoqué : face à un attentat imminent, l'usage de la torture serait le seul moyen d'éviter la mort d'innocents. Un tel cas d'école a fort peu de chance de se produire dans la réalité, ne serait-ce que parce que la « certitude » de tenir le coupable qui saurait « exactement où et quand dans quelques heures, l'attentat va se produire »... est un leurre absolu. Toujours ressassé, il n'a pour but que d'obtenir un « feu vert » donnant libre cours à l'emploi de la torture. Or, une fois celui-ci donné, toutes les expériences historiques montrent que c'est la porte ouverte à sa généralisation au gré de décisions de chefs militaires qui échappent à tout contrôle et qu'en fait de victimes innocentes, les faits montrent que la torture en fait infiniment plus que le nombre très hypothétique de vies qu'elle prétendait sauver, qu'il s'agisse des victimes de la torture elle-même et de celles des nouvelles violences que cette violence suscite à son tour.

Laisser entendre la possibilité du recours à la torture, c'est aussi prendre le contrepied des engagements formels de la France, l'un des premiers États à ratifier la Convention internationale contre la torture de 1984 qui dispose qu'« aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoqué pour justifier la torture ». Là encore, le discours confus de Saint Marc se distingue du langage clair de Bollardière qui a parlé de « l'effroyable danger qu'il y aurait pour nous à perdre de vue, sous le prétexte fallacieux de l'efficacité immédiate, les valeurs morales qui seules ont fait jusqu'à maintenant la grandeur de notre civilisation et de notre Armée »² – Bollardière qui a été envoyé en forteresse et, à la différence de Saint Marc et des officiers condamnés pour leur participation au putsch et à l'OAS réintégrés pleinement dans leur grade par [la loi de novembre 1982](#) voulue par François Mitterrand – lui, n'a jamais été réintégré dans ses droits...

Ressassant, encore aujourd'hui, la thèse de l'efficacité de la torture, Saint Marc n'a même pas connu l'évolution tardive de son chef d'alors, le général Massu, qui, à la fin de sa vie, a remis en cause le bien fondé de ces méthodes : « Non, la torture n'est pas indispensable en temps de guerre... Quand je repense à l'Algérie, on aurait pu faire les choses différemment »³.

Le putsch d'Alger

Dans le putsch du 21 avril 1961, Hélié de Saint Marc a à la fois assumé une responsabilité importante et joué un rôle de comparse. Les organisateurs du complot étaient les colonels Broizat, Argoud, Godard, Lacheroy et Gardes, les généraux Salan, Jouhaux et Gardy et les civils extrémistes qui avaient constitué au début de 1961 l'OAS. Pour eux, le putsch n'était qu'un moment dans un combat qui avait déjà commencé, avec les premières désertions comme celle du lieutenant du 1^{er} REP Roger Degueldre et avec les premiers attentats terroristes, comme l'assassinat à Alger de l'avocat maître Popie le 25 janvier, et qu'ils poursuivraient après l'échec du coup d'Etat. Le capitaine Saint Marc se trouvait alors à la tête du 1^{er} REP par intérim, en l'absence de son chef le colonel Guiraud en permission en France, un régiment largement acquis aux idées des ultras favorables à la poursuite de la « guerre révolutionnaire » contre le FLN par tous les moyens, quitte à se rebeller contre les institutions de la République, et qui avait probablement été rapproché d'Alger et cantonné à Zéralda dans la perspective de

¹ *Casoar*, n° 173, la revue de la Saint-Cyrienne, l'association des élèves et anciens élèves de l'École militaire de Saint Cyr, avril 2004.

² [Lettre du 21 mars 1957](#) du général de Bollardière à Jean-Jacques Servan-Schreiber.

³ *Le Monde*, 21 juin 2001 : « [Le remords du général Massu](#) ».

la préparation du coup d'Etat. Saint Marc n'apparaissait pas lié aux hommes de l'OAS ni aux militaires qui en étaient proches, il avait même quitté l'armée pendant environ six mois, donnant sa démission et tentant une expérience professionnelle en Italie en 1959, avant de revenir en Algérie et d'être réintégré au 1^{er} REP.

C'est au dernier moment qu'il a été mis au courant du projet de putsch et il s'est borné à suivre les sous-officiers et les hommes de son unité qui était la plus acquise à cette opération. Tout indique qu'avec la présence du lieutenant Roger Degueldre, déserteur depuis janvier et revenu clandestinement à Zéralda, la préparation de la rébellion du 1^{er} REP était déjà fort avancée, impliquant l'ensemble des commandants de compagnie, et, quand Degueldre et des civils de l'OAS ont approché Saint Marc pour savoir s'il se joindrait au plan prévu et lui proposer de rencontrer Challe², ils étaient très certainement résolus dans le cas contraire à le neutraliser par la force, comme l'ont été des officiers loyalistes tels les généraux Gambiez et Vézinet³. De son ralliement aux conjurés, Saint Marc fait un récit très théâtral, lui aussi reconstruit rétrospectivement, qui lui donne, contre toute vraisemblance, un rôle décisif dans le basculement du 1^{er} REP. Il dit avoir répondu, après un long silence, au général Challe : « Je pense que le 1^{er} REP me suivra », alors que son choix a plutôt été de suivre ses subordonnés et de rester avec son régiment que de l'inciter à se rebeller.

Les quelque 2.000 hommes du 1^{er} REP qu'avaient rejoints, outre Degueldre, des officiers qui en avaient été écartés pour n'avoir pas caché leur hostilité à la politique algérienne de la France (notamment Sergent, La Briffe, Ponsolle, Godot et La Bigne), a marché sur Alger et a pris le contrôle des principaux points stratégiques de la ville. Quand le putsch a échoué, Saint Marc, à la différence de ceux-ci, n'est pas entré en clandestinité pour continuer le combat au sein de l'OAS. Pourtant, par la suite, ces jusqu'au-boutistes de l'Algérie française qui l'avaient rallié à leur projet et utilisé lors du putsch, choisiront d'utiliser encore sa personnalité comme un emblème de leur combat, celle-ci ayant des aspects sensiblement plus respectables que celles des Sergent, Degueldre et autres instigateurs du *pronunciamento*, déserteurs, plastiqueurs et assassins qui ont continué leur lutte après le 24 avril 1961 par des voies terroristes.

Il est vrai que Denoix de Saint Marc semble accepter d'être ainsi utilisé. Officier putschiste qui s'est livré à la justice et n'a pas rejoint l'OAS, il accepte cependant d'être l'objet de cette récupération par les nostalgiques de son combat en gardant le silence sur l'OAS et en s'abstenant de condamner son action ou même de l'évoquer. Il fait, pour cela, l'éloge d'une loi du silence qui revient à une solidarité tacite et à sens unique avec ceux qui ont déserté et combattu avec cette organisation terroriste. Pour justifier ce choix, il cite volontiers Saint-Exupéry : « Puisque je suis l'un d'eux, je ne renierai jamais les miens, quoi qu'ils fassent, je ne parlerai jamais contre eux devant autrui ; s'il est possible de prendre leur défense, je les défendrai ; s'ils se sont couverts de honte, j'enfermerai cette honte dans mon cœur et je me tairai ; quoi que je pense alors d'eux, je ne servirai jamais de témoin à charge » La phrase de Saint-Exupéry est elle-même discutable si on l'érige en règle générale, car elle pourrait alors justifier toutes les complicités et toutes les non dénonciations de crimes que la loi et la morale réprouvent. La prendre au pied de la lettre et pousser sa logique à son terme risque d'aboutir aux limites de l'esprit de corps, à une sorte d'*omerta* aux allures de solidarité mafieuse. En l'occurrence, Saint Marc fait de cette règle un usage à sens unique. Qui sont, finalement, ceux qu'il considère comme « les siens » ? Ses légionnaires et militaires putschistes et tous ceux qui ont fait partie de l'OAS. Sur eux, il ne veut rien dire, même s'il sous-entend par l'usage

² Il semble que ce soit Degueldre qui a invité Saint Marc à rencontrer Challe ; dans son récit d'aujourd'hui, Saint Marc préfère parler de « civils ».

³ Jacques Fauvet et Jean Planchais, *La Fronde des généraux*, Paris, Arthaud, 1961, p. 112.

qu'il fait de cette citation qu'ils se sont, par certains de leurs actes, « couverts de honte ». Mais il n'observe pas la même réserve quand il participe au *Livre blanc de l'armée française en Algérie* qui s'en prend aux partisans de la paix en Algérie, du général de Gaulle à Bollardière, en passant par le général Katz qui a lutté dans des conditions difficiles contre l'OAS à Oran en 1962. Pas plus qu'il ne ressent le moindre devoir de solidarité avec les citoyens français qui s'étaient prononcés massivement par référendum le 8 janvier 1961, avec 75% de *Oui*, en approuvant « l'autodétermination des populations algériennes ». Sans parler des journalistes, hommes politiques, écrivains et artistes qui avaient dénoncé à l'époque qu'on confie les pouvoirs de police à l'armée et les méthodes qui en découlaient, traités dans ce *Livre blanc* de « porteurs de valises » du FLN et vis-à-vis desquels nulle obligation de réserve n'empêche ce livre de proférer les plus infamantes accusations de trahison.

Le souvenir de l'abandon en Indochine de populations civiles vouées à être massacrées alors que la France leur avait promis sa protection revient souvent dans la bouche d'Hélie de Saint Marc. Mais faut-il que son adolescence dans une famille aristocratique et traditionaliste bordelaise ait été imprégnée par l'image romantique des héros des expéditions coloniales, le culte de la *plus grande France* et la *défense de l'Occident chrétien*, pour qu'il n'exprime aucun regret pour cette action absurde qu'a été le putsch d'Alger, en faveur d'un maintien impossible de la colonisation française à un moment où, de toute évidence, l'opinion algérienne avait pris massivement le parti de l'indépendance. Pour qu'il justifie la transgression des valeurs morales les plus essentielles et néglige l'expression de la démocratie et l'obéissance aux institutions de la République. Mais ces remarques de bon sens ne font pas partie de l'image de cet officier qui s'étale sur le site Internet qui lui est dévolu et dans les ouvrages qui s'efforcent de construire sa légende.

Ceux qui cherchent à utiliser celle-ci tentent aussi de détourner à leur profit un film documentaire qui lui a été récemment consacré, en proposant son achat sur le site Internet entièrement voué à sa légende et qui propose entre autres un lien renvoyant à l'[Association des amis de Raoul Salan](#). Il s'agit d'un épisode d'une série de Georges Mourier intitulée « Le choix des hommes » dont la thématique générale est de broser le portrait d'individus qui, à un moment donné, se sont trouvés contraints d'effectuer un choix dramatique dans un contexte de crise. Sur ses sept épisodes, la plupart ne concernent pas les questions coloniales mais la seconde guerre mondiale, et son réalisateur est étranger à toute intention d'éloge nostalgique de la colonisation. Dans le film *Croire ?* Georges Soubirous, déporté au camp de Dora, évoque la foi qui lui a permis de tenir et qu'il a abandonné depuis ; dans *Agir ?* Gilbert Brustlein revient sur l'attentat que, jeune résistant communiste, il a commis le 20 octobre 1941 contre un officier allemand, provoquant les représailles contre les 27 otages de Chateaubriant ; dans *Trahir ?* Paul Nothomb, aviateur communiste et compagnon d'armes d'André Malraux dans la guerre d'Espagne, revient sur le moment où, arrêté et torturé en mai 1943 par la Gestapo, il a feint de se rallier en s'efforçant de ne pas trahir ses amis ; dans *Mentir ?* Jacques Bureau, membre en 1943 d'un réseau de résistance franco-anglais, raconte qu'interrogé par les Allemands, il leur livra de fausses informations sur un débarquement imaginaire que les services anglais leur avaient données dans ce but ; dans *Tricher ?* le français Jacques Rossi, militant communiste et agent du Komintern, rappelé d'Espagne à Moscou en 1937, dit comment il a été pris dans les purges staliniennes et a fait dix-neuf ans de Goulag, ne rentrant finalement en France qu'en 1985. Seuls, deux épisodes de cette série, produite par les Films de la Lanterne et RTV, renvoient à la guerre d'Algérie, et, en dehors de *Servir ?* consacré à Hélie Denoix de Saint Marc, l'autre, intitulé *Combattre ?*, porte sur un homme au parcours bien différent : Abdelkader Rahmani, qui, jeune officier de l'armée française né en Algérie, avait décidé avec 52 autres officiers d'origine algérienne d'écrire au président Coty pour lui demander d'arrêter la

guerre et fut, comme tous les autres, arrêté et emprisonné.

Mais seul celui consacré à Hélié Denoix de Saint Marc est distribué en DVD, par les éditions LBM¹, et les intentions du réalisateur risquent d'être singulièrement détournées par sa diffusion, isolée des autres épisodes, dans un cadre idéologique qui cherche à instrumentaliser cette légende. D'autant que le choix du documentariste de laisser s'exprimer librement les différents témoins sur le moment où ils ont été amenés à prendre une décision dramatique, conduit, dans le cas de ce film, à ce que Saint Marc délivre son récit rétrospectif de la bataille d'Alger et du putsch sans que personne ne vienne mettre le doigt sur ses reconstructions du passé et ses omissions. Sans explication historique du contexte, on peut craindre que l'utilisation de ce film, séparé délibérément du reste de la série, serve à conforter des discours nostalgiques et éloigne d'une véritable histoire apaisée de la guerre d'Algérie.²

Reconnaissance ou déni du passé ?

En 2002, Hélié Denoix de Saint-Marc et August von Kageneck, ancien officier de la Wehrmacht, ont publié sous le titre *Notre histoire. 1922-1945*, un livre fait de dialogues qui témoigne parmi d'autres de la réconciliation franco-allemande pour laquelle von Kageneck avait beaucoup œuvré³. La démarche de l'officier allemand était fondée sur la reconnaissance des crimes nazis, qu'il avait tenu à exprimer notamment en se rendant en 2001 à Oradour-sur-Glane. Hélié de Saint Marc n'a pas fait par rapport aux guerres du Vietnam et d'Algérie de démarche analogue. Tout au contraire, par une série d'omissions et de contre-vérités, il fait obstacle à l'écriture de l'histoire et reproduit les dissimulations et les reconstructions les plus contestables sur notre passé colonial.

Même s'il faut se garder d'une assimilation historique entre nazisme et colonisation⁴, force est de constater que l'armée française a traité avec au moins autant de violence les maquisards algériens et accordé nettement moins de prix à la vie des civils que l'armée d'occupation nazie en France entre 1940 et 1945 – en dehors, bien entendu, du sort réservé aux Juifs et sans que cette remarque puisse s'appliquer à l'occupation par les nazis de certains autres territoires européens. En France, on relève, par exemple, plusieurs cas de soldats allemands fusillés par leurs propres autorités militaires à la suite de viols de femmes françaises ; on chercherait vainement des condamnations, même moins sévères, prises par les autorités civiles ou militaires françaises à la suite de semblables faits à l'encontre de femmes algériennes, bien que l'importance du nombre de tels faits commence à être bien connue⁵.

Dans sa préface à son livre *Les crimes de l'armée française*, Pierre Vidal-Naquet a souligné la différence entre l'attitude des Allemands face au passé nazi et celle des Français face au passé colonial de leur pays : « Les crimes nazis n'ont pas été oubliés, malgré bien des efforts tendant à en liquider le souvenir, parce qu'il existe des institutions et des hommes dont le métier est de se souvenir, et pas seulement parmi les peuples victimes. Il y a à Dachau un musée fort bien fait, sur tous les aspects du système concentrationnaire nazi, qu'il s'agisse des camps

¹ Les éditions LBM (Little Big Man), dirigées par Pierre De Broissia (12, Rue Rougemont 75009 Paris).

² L'hebdomadaire *Valeurs actuelles* du 29 septembre 2006 commente, par exemple, le DVD en œuvrant ainsi à la légende de Saint-Marc : « il est le symbole de la conscience libre, celle qui, à un moment donné, décide de désobéir car ce qu'on lui demande de faire va à l'encontre de sa morale ».

³ Hélié Denoix de Saint-Marc et August von Kageneck, *Notre histoire. 1922-1945*, Paris, Ed. Les Arènes, 2006.

⁴ Voir dans cet ouvrage, l'article « L'historien et la société. Le cas de l'histoire coloniale et des comparaisons avec le nazisme ».

⁵ Voir Raphaëlle Branche, « Des viols pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°75, juillet-septembre 2002, p.123-132.

“ordinaires” ou des camps d’extermination. Mais qu’en est-il, dans notre pays, des crimes que nous avons commis ? Où est le musée de l’atroce guerre d’Indochine ? Pour voir un musée de la guerre d’Algérie, il faut aller à Alger, dans l’ancienne prison Barberousse. Le site d’Oradour a été préservé, mais combien de villages faudrait-il maintenir “en l’état” pour préserver le souvenir de ces “Oradour que nous faisons tous les jours”, suivant le mot d’un rappelé ? » Le discours de déni d’Hélie Denoix de Saint Marc est emblématique de cette différence, il est à l’opposé du discours lucide et courageux d’August von Kageneck.

1